

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-24 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

DP 2023-475 – Attribution du marché « prestation son et lumière pour le festival de spectacles vivants les petits détours au sein du Pays de Chantonnay »	SARL APS AUDIO	14 522,50 € HT
DP 2023-476 – Avenant n° 1 au marché public n° 2023-7 « renouvellement des équipements d'infrastructure du système d'information et contrat de maintenance et d'assistance auprès des agents de la collectivité »	L'avenant n° 1 est décidé : La mission complémentaire d'ENVOLIIS : – Abonnement mensuel Antivirus Business pour un engagement de 3 années pour un montant de 64.48 € HT. – La migration vers le nouvel antivirus BITDEFENDER pour un montant de 1 480 € HT.	1 544,48 € HT

DP 2023-477 - Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH - Programme 2023	CHARRIEAU - Chantonnay RIPAUD - Saint-Martin-des-Noyers BROSSEAU - Chantonnay	710,00 € 750,00 € 1 867,00 €
DP 2023-478 - Changement fenêtres de toit - Rénovation EHPAD Les Humeaux - Devis LOISEAU	Entreprise LOISEAU	10 838,78 € HT
DP 2023-479 - Aire d'accueil des gens du voyage - Remettre en état les évier extérieurs suite à un vol de robinets	Entreprise LAMOTHE & DAVID	1 552,20 € HT
DP 2023-480 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption	Bien La Gaudinière, Commune de Bournezeau, contenance de 8 147 m ² , cadastré section XR n° 128, n°131 et n°132, au prix de 127 093,20 €.	
DP 2023-481 - Convention définissant les modalités de la prestation paie de façon dématérialisée via un échange de fichiers assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée - 2024 - 2028	Reconduction de la convention pour l'année 2024. Cette convention est renouvelable tacitement pendant cinq ans.	
DP 2023-482 - Adhésion à l'Association Air Pays de la Loire 2024	Dans le cadre du suivi du PCAET, la Présidente décide d'adhérer pour une année à Air Pays de la Loire à compter du 1 ^{er} janvier 2024. Le coût de l'adhésion s'élève à 2 500 € net de taxes.	
DP 2023-483 - Signature d'une convention d'occupation précaire avec Madame MONNOIR Muriel - Bureau n° 18 - Pépinière d'entreprises de Benêtre - Sigournais	Convention d'occupation précaire avec Madame MONNOIR Muriel, pour le bureau n° 18, à la pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais. Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 8 janvier 2024.	
DP 2023-484 - Commande de matériel vidéo et audio pour le service communication de la CCPC	Entreprise DARTY PRO	2 095,77 € HT
DP 2023-485 - Virements de crédits	La somme de 2 240 € fera l'objet d'un virement du compte 2031 (Chapitre 20) au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » respectivement au compte 1641 « Emprunts en euros » pour 2 233 € et au compte 165 (cautionnement) pour 7 €.	
DP 2023-486 - Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes - Programme 2023	FABRE - Bournezeau GUILBAUD - Bournezeau	1 000,00 € 1 000,00 €
DP 2023-487 - Attribution d'une aide au passage du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) - Session 2023	AUDUREAU - Chantonnay BLEZEAU - Chantonnay VINCENDEAU - Chantonnay	250,00 € 250,00 € 250,00 €
DP 2023-488 - Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes - Programme 2023	ROGER - Saint-Martin-des-Noyers	1 000,00 €
DP 2023-489 - Signature d'une convention d'occupation précaire avec l'entreprise HYDRO BAR THP - Atelier n° 32 - Pépinière d'entreprises de Benêtre - Sigournais	Convention d'occupation précaire avec l'entreprise HYDRO BAR THP, pour l'atelier n° 32, à la pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais. Cette convention est conclue pour une durée de 6 mois à compter du 21 décembre 2023.	
DP 2023-490 - Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes - Programme 2023	BOUDJEMAA - Chantonnay	1 000,00 €

DP 2023-491 – Spectacle de l'association OUCH Prod – Les petits détours 2024	Association OUCH Prod	3 881,60 € HT
DP 2023-492 – Mise en place d'une solution de billetterie – Les petits détours 2024	BILLETWEB Coût par billet vendu en ligne sans placement + 1 % TTC du prix du billet	0,29 € TTC
DP 2023-493 – Travaux de rénovation d'éclairage – Polaris – Convention avec le SyDEV	Convention SyDEV (prise en charge : 50 %) Reste à charge pour la CCPC	1 790,00 € HT 895,00 € HT
DP 2023-494 – Attribution du marché « mission de contrôle technique relative à la construction de la médiathèque intercommunale du Pays de Chantonnay »	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	14 530,00 € HT
DP 2023-495 – Attribution du marché « mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé relative à la construction de la médiathèque intercommunale du Pays de Chantonnay »	SOCOTEC CONSTRUCTION	9 702,00 € HT
DP 2023-496 – Avenant n° 3 au marché public de maîtrise d'œuvre n° 2022-19 Réhabilitation de l'EHPAD Les Érables CCPC	Le présent avenant modifie le marché et a pour objet : - de fixer le coût prévisionnel de réalisation des travaux au stade de l'APD - d'intégrer le coût des honoraires complémentaires liées aux études des PSE, - d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, Le forfait définitif de rémunération pour la mission de base, la PSE et les honoraires complémentaires est donc arrêté à la somme de 493 377.95 € HT, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme. La répartition des honoraires par éléments de mission et cotraitants est annexée à l'avenant.	
DP 2023-497 – Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « Madame Dana Mihaela CONSTANTINESCU » à Bournezeau	Dana Mihaela CONSTANTINESCU (aide au démarrage pour la création d'entreprise : aide aux loyers)	954,00 €
DP 2023-498 – Avenant n° 1 – Marché acquisition d'un Plan de Corps de Rue Simplifié image sur le Département de la Vendée – PCRS_Image_01	L'avenant n° 1 a pour objet la modification des coordonnées bancaires.	
DP 2023-499 – Avenant n°1 – Marché acquisition d'un Plan de Corps de Rue Simplifié vecteur sur le Département de la Vendée – PCRS_2023_Tranche_4 – RTGE GéoVendée Phase 4	L'avenant n° 1 a pour objet la modification des coordonnées bancaires.	
DP 2023-500 – Entretien du sentier Amanéa – Débroussaillage des abords des sentiers et des œuvres	Entreprise CAJEV	1 720,00 € HT
DP 2023-501 – Virements de crédits	La somme de 100 € fera l'objet d'un virement du compte 611 (Chapitre 011) au chapitre « Charges financières » au compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance ».	
DP 2023-502 – Entretien des arbres situés sur le site touristique de la Morlière à Sigournais	Entreprise BRANCHÉ ARBRES	2 145,00 €

DP 2023-503 – Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH – Programme 2023	VINCENDEAU - Saint-Prouant ORCEAU - Saint-Martin-des-Noyers MORAND - Saint-Germain-de-Prinçay CHAUVEAU - Chantonnay CHAUVEAU - Chantonnay ROBERT - Bournezeau ROBERT - Bournezeau	7 500,00 € 250,00 € 1 062,00 € 7 500,00 € 7 500,00 € 750,00 € 2 000,00 €
DP 2023-503 – Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE – Programme 2023	BOUSSY - Sainte-Cécile LIEVRE - Chantonnay CARTRON - Sainte-Cécile	250,00 € 250,00 € 2 000,00 €
DP 2023-504 – Réalisation évaluation environnementale dans le cadre de la modification n° 0.4 du PLUi	Entreprise OuestAm'	5 520,00 € HT
DP 2023-505 – Virements de crédits	La somme de 177 000 € fera l'objet d'un virement du compte 65741 (Chapitre 65) au chapitre « Atténuation de produits » au compte 73 9211 « Attribution de compensation ».	
DP 2023-506 – Commande de fournitures de bureau	Entreprise MAXIPAP	1 535,84 € HT
DP 2024-01 – Signature d'une convention d'occupation précaire avec l'entreprise OSYS SOLUTIONS – Atelier Relais n° 1 - Actipôle des Fours – Saint-Martin-des-Noyers	Convention d'occupation précaire avec l'entreprise OSYS SOLUTIONS pour l'atelier relais n° 1, à l'Actipôle des Fours à Saint-Martin-des-Noyers. Cette convention est conclue pour une durée de 35 mois à compter du 12 janvier 2024.	
DP 2024-02 – Commande de nouveaux matériels informatiques et paramétrage des postes - ENVOLIIS	Entreprise ENVOLIIS	3 546,00 € HT
DP 2024-03 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre n°2024-1 – Réhabilitation de la Maison de Santé « Centre Épidaure »	VALLÉE ARCHITECTURE	86 655,00 € HT
DP 2024-04 – Convention sur une prestation d'accompagnements entre la CCI Vendée et la CCPC	CCI Vendée : Accompagnement OPTIMA d'une demi-journée (10 accompagnements)	2 000,00 € HT
DP 2024-05 – Convention sur une prestation d'ateliers numériques entre la CCI Vendée et la CCPC	CCI Vendée : Atelier	3 000,00 € HT
DP 2024-06 – Accompagnement et conseils des administrés sur les panneaux photovoltaïques en lien avec les permanences et aides Habita	Entreprise ELISE	4 925,00 € HT
DP 2024-07 – EHPAD Les Erables à Saint-Prouant – Convention SyDEV pour la modification des éclairages en place pour le parking du personnel	Convention SyDEV Participation de la CCPC (70 % du coût prévisionnel HT des travaux)	7 110,00 € HT 4 977,00 € HT

... / ...

<p>DP 2024-08 – Avenant n°2 au marché public n° 2023-9 « refonte du site internet de la CCPC »</p>	<p>L'avenant n° 2 est décidé : La mission complémentaire de WeArePublic : - L'intégration du module « Tourinsoft » qui implique la syndication des données sur le site internet (hébergement, restaurants et événements) Cette prestation s'inscrivant en dehors de la tranche ferme, un complément méthodologique et budgétaire est nécessaire. Cette prestation supplémentaire s'élève à 5 250.00 € HT, soit 6 300.00 € TTC. Le nouveau montant du marché public global après les 2 avenants est de 37 675.00 € HT, soit 42 210.00 € TTC.</p>	
<p>DP 2024-09 – Convention de mise à disposition d'un local à l'association « Le Secours Populaire » - Exonération de la contribution pour l'année 2024</p>	<p>L'association « Le Secours Populaire » est exonérée de contribution financière pour l'année 2024.</p>	
<p>DP 2024-10 – Convention de mise à disposition d'un local à l'association « Le Secours Catholique » - Exonération de la contribution pour l'année 2024</p>	<p>L'association « Le Secours Catholique » est exonérée de contribution financière pour l'année 2024.</p>	
<p>DP 2024-11 – Convention de mise à disposition d'un local à l'association « Les Restos du Cœur » - Exonération de la contribution pour l'année 2024</p>	<p>L'association « Les Restos du Cœur » est exonérée de paiement de la contribution financière pour l'année 2024.</p>	
<p>DP 2024-12 – EHPAD Les Erables à Saint-Prouant – Dévoiement réseau cuivre ORANGE</p>	<p>Entreprise ORANGE</p>	<p>2 190,63 € HT</p>
<p>DP 2024-13 – Signature d'une convention d'occupation précaire avec M. Théo FREBOEUF – Bureau n° 16 – Pépinière d'entreprises de Benêtre – Sigournais</p>	<p>Convention d'occupation précaire avec Monsieur Théo FREBOEUF, pour le bureau n° 16, à la pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais. Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} février 2024.</p>	
<p>DP 2024-14 – Virements de crédits</p>	<p>La somme de 20 000 € fera l'objet d'un virement du compte 2312 (Chapitre 23) au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » au compte 21351 « Installations générales », opération 25 « Gens du Voyage ».</p>	
<p>DP 2024-15 – Fourniture de matériel avec montage et exploitation pour les vœux à la salle des noyers le 18 janvier 2024 – JOHNSONLIGHT</p>	<p>Entreprise JOHNSONLIGHT</p>	<p>1 916,36 € HT</p>
<p>DP 2024-16 – Aménagement espaces verts dans la zone Polaris dans le cadre du contrat nature 2050</p>	<p>Entreprise TP GRIMAUD</p>	<p>2 026,75 € HT</p>
<p>DP 2024-17 – Mise en place d'animations visant la montée en compétences des parents et professionnels de la petite enfance sur l'alimentation du jeune enfant – Projet PAAM - PAT et RPE</p>	<p>Association Du Pain Sur la Planche</p>	<p>1 864,50 €</p>
<p>DP 2024-18 – Mise en place cycle de deux conférences sur le thème de l'alimentation du jeune enfant – PAT et RPE</p>	<p>Association « Pommes et Sens » (plus les frais de déplacement et les péages à ajouter)</p>	<p>1 510,00 €</p>

DP 2024-19 - Présentation spectacle « Bruits blancs » avec la Compagnie ANIAAN - Les petits détours 2024	Compagnie ANIAAN	3 082,40 € TTC
DP 2024-20 - Aide aux entreprises - Versement d'une aide à l'entreprise « JNM » à Saint-Martin-des-Noyers	Entreprise « JNM » Aide à l'immobilier d'entreprises	9 781,69 €
DP 2024-21 - Renouvellement de la convention d'occupation précaire avec l'entreprise STAN - Atelier n° 28 - Pépinière d'entreprises de Benêtère - Sigournais	Convention d'occupation précaire avec l'entreprise STAN - FloAuto Garage représentée par Madame MOISE Florina pour l'atelier n° 28 à la pépinière d'entreprises de Benêtère à Sigournais. Cette convention est conclue pour une durée de 23 mois à compter du 1 ^{er} mars 2024 et jusqu'au 31 janvier 2026.	
DP 2024-22 - Affermissement tranche optionnelle au marché relatif à l'aménagement d'une bretelle d'accès à la zone d'activités Polaris Est - Chantonnay	L'exécution de la tranche optionnelle correspond à la signalisation directionnelle. La durée d'exécution de la tranche afferme sera de 2 semaines. Le montant global de la tranche optionnelle est de 17 655,00 € HT.	
DP 2024-23 - Avenant n°1 au marché public de maîtrise d'œuvre n° 2023-13 Aménagement de la maison de l'emploi au sein de la CCPC	L'avenant n° 1 est décidé : Le forfait définitif de rémunération pour les éléments de missions indiqués dans l'acte d'engagement est donc arrêté à la somme de 17 980,00 € HT, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme. La répartition des honoraires par élément de mission et cotraitant est annexée à l'avenant.	

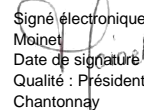
Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET


 Signé électroniquement par : Isabelle
 Moinet
 Date de signature : 26/01/2024
 Qualité : Président de la CC Pays de
 Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-25 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni aux dates suivantes : les 13 décembre 2023, 3 et 17 janvier 2024.

... / ...

Les principaux points abordés ont été :

- **13.12.2023** : Demande de location d'un bureau à la Pépinière d'entreprises de Benêtre / Vente de terrain à l'entreprise LIBOUREAU / Reprise du site PEP de Bournezeau par Brio'Gel et demande d'acquisition d'un complément de foncier / Évolutions du PLUi (demande de Saint-Martin-des-Noyers et date du CoPil PLUi de janvier 2024) / Réflexion sur la création d'un soutien aux Communes dont les voiries desservent un site communautaire / Mobilité : dépôt du dossier AAP AVELO 3 et réflexion sur l'axe 4 « Recrutement d'un chargé de mission Vélo » pour le poste d'animation du Tiers-Lieux gare (profil hybride) / Demande de subvention de l'association Cicadelle / insuffisance de crédits sur le budget annexe Ateliers-Relais / Contrat Territoires Région (CTR) : rappel et proposition de méthode (synthèse des projets et tableau) / accompagnement à l'élaboration des S(l)CDECI : point sur obligation et interlocuteur Maison des Communes / acquisition auprès de Vendée Expansion d'un terrain par l'entreprise GROUSSARD (extension) / devenir de la friche DEBIEN à Saint-Martin-des-Noyers / retour sur la réunion organisée le 14/11/2023 par la chambre d'agriculture, dans le cadre de l'écologie industrielle territoriale (EIT) sur le regroupement / retour sur la réunion loi APER organisée par la Préfecture et le SyDEV le 29/11/2023 / CoPil Habitat : bilan 3ème année de l'OPAH/PTRE fixé au 16 février de 9h à 12h30 / marché de Maîtrise d'œuvre « Maison de santé pluridisciplinaire » : en cours / retour sur la réunion avec les professionnels de Santé / médiathèque : rappel des étapes / CICP : Calendrier / Centre aquatique : point d'étape (échanges entre l'avocat et les entreprises) / EHPAD Les Erables : information sur l'actualisation des honoraires de maîtrise d'œuvre / FEADER - décision du Comité de Programmation du 30/11/2023 / Aménagement Touchegray : parking / Ateliers-relais : démarrage travaux, premier secours en santé mentale / développement d'ENR sur Saint-Martin-des-Noyers par un porteur de projet privé
- **03.01.2024** : Vendéopôle Bournezeau - BRIOGEL : Vente de la bande arborée / gouvernance en lien avec le Pôle Aménagement / Environnement / transfert de la compétence « Publicité » / Habitat : Candidature à la CLAH et désignation des représentants / demandes de subvention des Restos du Cœur, du GIEC-Comité 21 - Etablissement Grand Ouest, de l'association des Moulins de Martin et Cécile / Comité Départemental du Tourisme : désignation d'un représentant, FFR Vendée / Demande de prise en charge de pose de signalétique (GR364) / Billetteries : approbation des conventions avec la Fédération de la pêche et le Puy du Fou et approbation d'une convention cadre avec des tiers / Pépinière de Benêtre : Demande de location de HYDRO BAR THP et demande de congé de l'entreprise ALL Concept / Atelier Relais Saint-Martin-des-Noyers : demande d'Osys Solutions / assainissement collectif : Synthèse des rencontres avec les communes / dégradations de l'aire d'accueil des gens du voyage : Courrier au Préfet / Fonds européens (FEDER) : Courrier de la Région à Saint-Prouant / Eau potable : Courrier de Vendée Eau sur le Service Relation Client étoffé

... / ...

- **17.01.2024** : Loi APER : comptes-rendus des entretiens avec les Communes / PCAET – EIT : biodéchets / CLAH : courrier du Département pour demande de participation / CTR / modification des délibérations n° 2023.29 et n° 2023.89 en matière de dispositif d'aides aux entreprises et de soutien au monde agricole et approbation du nouveau règlement d'aides / renouvellement des ateliers collectifs et des accompagnements individuels par la CCI / étude sur les regroupements parcellaires agricoles / organisation de la 2ème édition du salon du bocage / demandes de subvention de la prévention routière, des feux de l'été / vente des chèques cadeaux « Vendée bocage » / vente des bons cadeaux Vendée de Vendée Expansion, Amanéa : fermeture à la circulation de la route après le parking du sentier / approbation d'une convention de partenariat avec l'association « visitez nos entreprises en Pays de la Loire » / recrutement d'un poste saisonnier « conseiller en séjour touristique » pour l'office de tourisme / Pays du Bocage Vendéen : observatoire et données ADS / centrale photovoltaïque de Saint-Prouant / aire d'accueil des gens du voyage : information sur la situation des gens du voyage sur le territoire et l'aire d'accueil / attribution de chèques cadeaux Vendée Bocage aux agents de la Communauté de communes / modification attribution compensation résultant du transfert de la compétence « SDIS » / LORA / travaux EHPAD Les Erables : exigence d'une garantie d'emprunt de la CCPC au CIAS.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-26 ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE VENDÉE NUMÉRIQUE EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES TRÈS BAS DÉBIT

Nomenclature des actes : 1.7

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que la centrale d'achat permettra à la collectivité d'accéder à un « service capteurs » comprenant les études d'implantation de capteurs compatibles LoRa, la fourniture de ces capteurs et la pose de ces derniers ;

Considérant que cette technologie LoRa permet de récolter des données sur des équipements sans connexion internet, notamment pour suivre des points de collecte volontaire, relever des compteurs d'eau, observer les nuisances sonores à partir de capteurs sonores, étudier des potentielles économies d'énergie, etc. ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pourrait avoir recours à cette technologie pour ses propres besoins ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 janvier 2024 ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240126-2024_26-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la centrale d'achat de Vendée Numérique concernant le projet Vendée Territoire Connecté ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion telle que jointe en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024**

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-27 SALON DE L'EMPLOI DU BOCAGE - ANNÉE 2024 : APPROBATION DE LA PARTICIPATION AU SALON ET DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PARTICIPANTES

Nomenclature des actes : 8.6

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.8 prévoyant la gestion et le fonctionnement d'une maison de l'emploi et les actions en faveur de l'information des demandeurs d'emploi et des jeunes ;

Considérant la proposition de la Communauté de communes du Pays des Herbiers d'organiser une nouvelle édition du Salon de l'Emploi du Bocage le 11 avril 2024 ;

Considérant l'inscription de 5 000 € au BP 2024 pour cette action ;

... / ...

Considérant les avis favorables :

- de la Commission « Développement économique et Emploi » en date du 31 octobre 2023 ;
- des Bureaux communautaires en date du 3 novembre 2023 et du 17 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la participation de la Communauté de communes au salon de l'emploi du Bocage – Année 2024 ;
- D'approuver la convention cadre avec les Communautés de communes participantes, à savoir les Pays des Herbiers, de Saint-Fulgent-Les-Essarts, de Mortagne, de Pouzauges et de Chantonay, définissant les modalités de cette participation et notamment celle du Pays de Chantonay aux frais de communication de l'évènement, à hauteur de 5 000 € maximum ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention, tous documents nécessaires pour cette participation ainsi que tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-28 MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023-29 ET N° 2023-89
EN MATIÈRE DE DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES
ET DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE ET APPROBATION
DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'AIDES**

Nomenclature des actes : 7.4

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 107 et 108, prévoyant notamment :

- que « *sauf dérogations prévues par les traités, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre États membres, les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions* » ;
- une liste d'aides compatibles avec le marché intérieur ;
- les modalités d'examen par la Commission des régimes d'aides existant dans les États membres, ainsi que leur suppression ou modifications, dans un délai qu'elle détermine.

... / ...

Vu le règlement (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, modifiant le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, portant notamment sur les aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ;

Vu le Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, modifiant le règlement n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, lui-même modifié par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 et par le Règlement (UE) n°2023/2391 de la Commission du 4 octobre 2023, portant notamment sur les aides dites « de minimis », établies dorénavant à un plafond de 300 000 €, quelles que soient les catégories ou tailles d'entreprise (hors monde agricole), sur une période de 3 années glissantes ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, qui prévoit que les EPCL sont compétents pour l'octroi et le versement des aides à l'immobilier aux entreprises ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 1511-3 prévoyant que « [...] *les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché [...]* Les aides accordées sur le fondement du présent article ont pour objet la création ou l'extension d'activités économiques ».

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

Vu les délibérations n° 2023-29 en date du 25 janvier 2023 instituant un dispositif d'aides aux entreprises et de soutien au monde agricole et n° 2023-89 en date du 1^{er} mars 2023 modifiant la délibération précitée ;

Vu la délibération n° 2021-452 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2021 approuvant le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui prévoit notamment d'accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique (axe n° 2) ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay souhaite renforcer son soutien immobilier aux entreprises en les incitant notamment à s'engager dans des pratiques écologiques vertueuses, en créant :

- Une aide pour encourager la récupération de l'eau de pluie ;
- Une aide pour inciter la création de places de stationnements perméables végétalisées ;
- Une aide pour faciliter la mise en place des préconisations faites par l'architecte conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vendée ;

... / ...

Considérant que ces aides ne doivent en aucun cas provoquer une distorsion de concurrence entre les entreprises et qu'elles s'inscrivent dans le cadre du règlement des minimis, des aides à l'immobilier d'entreprises et du PCAET précité ;

Considérant les avis favorables :

- de la Commission « Développement économique et Emploi » en date du 31 octobre 2023 ;
- du Bureau communautaire en date du 17 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'abroger, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, les délibérations n° 2023-29 en date du 25 janvier 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides aux entreprises et de soutien au monde agricole et n° 2023-89 en date du 1^{er} mars 2023 modifiant la délibération précitée, et de limiter leur application à toutes demandes reçues par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay jusqu'à la veille du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- D'approuver, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, le dispositif d'aides économiques aux entreprises et au monde agricole tel que présenté dans le règlement joint en annexe, pour toutes demandes reçues par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, et prévoyant notamment l'ajout des trois nouvelles aides suivantes :
 - o Une aide pour récupérer l'eau de pluie ;
 - o Une aide pour créer des places de stationnement perméables végétalisées ;
 - o Une aide pour faciliter la mise en place des préconisations faites, en matière d'aménagement paysager, par l'architecte conseil du Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vendée (CAUE) ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer avec le CAUE toute convention portant sur l'aide relative à l'aménagement paysager, prévoyant notamment :
 - o Les modalités d'accompagnement gratuit du CAUE auprès des entreprises locales ;
 - o La prise en charge par la Communauté de communes pour le personnel et les architectes conseil du CAUE délivrant les accompagnements gratuits précités, selon les barèmes de remboursement en vigueur, des frais de transport et le cas échéant de restauration qui y sont liés ;
- De déléguer à la Présidente toutes décisions d'attribution ou de refus des aides, dans le respect du règlement approuvé par le Conseil communautaire ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement
par : Isabelle Moinet
Date de signature :
26/01/2024
Qualité : Président de la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-29 ACQUISITION DE LA PARCELLE AI 216 – PARC D'ACTIVITÉS POLARIS - CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 3.1

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique et l'article 4.2.7 relatif à l'organisation de la mobilité ;

Considérant que la parcelle AI 216 dispose actuellement d'une liaison piétonne et que son acquisition permettra d'assurer la continuité de l'aménagement et de l'entretien de cette liaison reliant le centre-ville de Chantonnay au Parc d'activités Polaris et à la Commune de Saint-Germain-de-Prinçay ;

... / ...

Considérant que dans le cadre du schéma directeur cyclable en cours de rédaction, cette acquisition vient renforcer les continuités cyclables du Pays de Chantonnay, dans la dynamique de l'axe n° 2 (favoriser la pratique du vélo du quotidien) - action n° 6 (faciliter l'accès cyclable aux zones d'activités économiques) ;

Considérant les accords entre la SAS GRAND PLAINE et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour acquérir cette parcelle au prix net vendeur de 11 580 € ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle AI 216 telle que présentée dans les tableaux ci-dessous et aux conditions suivantes :

- o Désignation et surfaces :

Propriétaire vendeur	N° des parcelles	Zonage PLU	Surfaces cadastrales	Commentaires
SAS GRAND PLAINE Domiciliée PARC D'ACTIVITÉS POLARIS 85110 CHANTONNAY	AI 216	UXB	1158 m ²	Présence d'un sentier piétonnier et cyclable
Total :			1158 m ²	

- o Acquéreur, occupation et prix :

Acquéreur	Occupation du bien	Prix
Communauté de communes du Pays de Chantonnay	Libre	11 580 € net vendeur

, étant précisé qu'il sera à la charge :

- du propriétaire vendeur et de l'acquéreur de s'acquitter des frais relatifs aux impôts, taxes et redevances dus sur le terrain au titre de l'année civile en cours, répartis au prorata temporis ;
 - de l'acquéreur de prendre en charge les frais :
 - dits de notaire (taxes, contributions, droits de mutation, débours, honoraires et émoluments notariaux) ;
 - aux diagnostics, le cas échéant, liés à la vente ;
- d'autoriser la Présidente ou le 1^{er} Vice-président à prendre et à signer tout compromis de vente dans le respect des conditions susvisées ;
 - d'autoriser la Présidente ou le 1^{er} Vice-président à prendre et à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition, ainsi que tout acte complémentaire, rectificatif ou accessoire ;

... / ...

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240126-2024_29-DE



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC
Pays de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-30 CRÉATION DU SERVICE COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES, RÉORGANISATION DES EMPLOIS ET MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Nomenclature des actes : 4.1

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu le Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités techniques territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment son article 54 ;

Considérant l'évolution et le développement des nouvelles technologies au sein des compétences de la Communauté de communes ;

Considérant la nécessité de réorganiser les services pour intégrer ce besoin ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 15 janvier 2024 favorable sur le projet de réorganisation du service ;

... / ...

Considérant l'organigramme en date du 1^{er} février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De décider de la création du service Communication et Nouvelles Technologies, à compter du 1^{er} février 2024 ;
- De prendre acte du nouvel organigramme des services à compter du 1^{er} février 2024, tel que joint en annexe ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-31 CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET AU SEIN DU SERVICE COMMUNICATION

Nomenclature des actes : 4.2

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-24 ;

Considérant que le contrat de Volontariat Territorial en Administration (VTA) relatif à des missions de communication, et pour lequel un agent a été recruté en CDD de 18 mois, arrive prochainement à son terme au 13 mai 2024 ;

Considérant le projet de modification du site internet de la Communauté de communes ;

Considérant la volonté de développer les réseaux sociaux et le développement des actions de communication ;

Considérant la nécessité d'un renfort auprès de la responsable de la communication ;

Considérant les tensions existantes sur les métiers de la communication ;

... / ...

Considérant la possibilité offerte par le contrat de projet de faire évoluer graduellement les missions et les objectifs de l'agent recruté au rythme de la Communauté de communes, sur une période pouvant aller jusqu'à 6 ans ;

Considérant la possibilité de recruter un agent contractuel en catégorie B ou C de la filière administrative ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- La création d'un emploi non permanent à temps complet à compter du 14 mai 2024 relevant de la catégorie hiérarchique B ou C, afin de mener à bien le projet du développement des nouvelles techniques de communication et de stabiliser l'organisation des missions au sein du service, en appui de la responsable communication, pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document en rapport avec le dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-32 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES (B)

Nomenclature des actes : 4.1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Considérant la réussite d'un agent titulaire de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au concours 2023 d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Considérant le développement du service Lecture Publique et du réseau des bibliothèques, notamment par des renforts en adjoints territoriaux ;

Considérant le besoin en encadrement de proximité ;

... / ...

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240126-2024_32-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De créer, à compter du 1^{er} avril 2024, un emploi permanent à temps complet d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- De préciser que les crédits suffisants seront inscrits au budget ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-33 CRÉATION DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET ASSURANCES EMPORTANT CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME ET CRÉATION D'UN POSTE INSTRUCTEUR MARCHÉS PUBLICS (C)

Nomenclature des actes : 4.1

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu le Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités techniques territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment son article 54 ;

Considérant que l'évolution et le développement des projets de la Communauté de Communes nécessite de créer un service Commande Publique et assurances ;

Considérant la nécessité de réorganiser les services pour intégrer le besoin en service support au sein du Pôle ressources internes ;

... / ...

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 15 janvier 2024 favorable sur le projet de réorganisation sur service ;

Considérant l'organigramme en date du 1^{er} février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De décider de la création du service Commande Publique et assurances à compter du 1^{er} février 2024 ;
- De créer un emploi permanent d'adjoint administratif ;
- De préciser que les crédits suffisants seront inscrits au budget ;
- De prendre acte du nouvel organigramme des services à compter du 1^{er} février 2024, tel que joint en annexe ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC
Pays de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-34 MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Nomenclature des actes : 4.5

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2016-413 du Conseil communautaire du 7 décembre 2016, modifiée et notamment en dernier lieu par la délibération n° 2023-449 du Conseil communautaire du 6 décembre 2023 ;

... / ...

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240126-2024_34-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de compléter le tableau de fixation des montants maxima de l'IFSE ci-joint, en ajoutant les nouveaux emplois créés à la Communauté de communes,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-35 ATTRIBUTION DE CHÈQUES-CADEAUX « VENDÉE BOCAGE »
AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Nomenclature des actes : 4.5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment les articles L.712-1 et L.714-4 et L.731-1 à L.731-4 ;

Considérant l'action « Chèque-cadeau Vendée Bocage des Pays de Chantonnay, La Châtaigneraie et Pouzauges » mis en place sur les territoires des trois Communautés de communes ;

Considérant les conditions imposées par les articles L.731-1 à L.731-4 du Code Général de la Fonction Publique pour la mise en place de prestations sociales ;

... / ...

Considérant la volonté de la Communauté de communes de proposer à ses agents une prestation sociale différenciée en fonction de la rémunération de l'agent établie au regard des trois catégories de la fonction publique territoriale, et ce quelle que soit la quotité de travail ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De décider la mise en place de chèques-cadeaux à destination du personnel de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, en poste au 1^{er} janvier 2024, quel que soit le statut de titulaire, de stagiaire ou de contractuel ;
- D'attribuer les chèques-cadeaux quelle que soit la quotité de temps de travail des agents et de définir les montants dégressifs en fonction de la catégorie de l'agent, comme suit :
 - o 40 € pour les agents de catégorie C,
 - o 30 € pour les agents de catégorie B,
 - o 20 € pour les agents de catégorie A.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-36 BUDGET PRINCIPAL - ORDURES MÉNAGÈRES - ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CRÉANCES ÉTEINTES

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la liste de présentation en non-valeur n°645780115 transmise par le comptable public en date du 13 décembre 2023 ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Comptable public dans les délais légaux ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le Comptable public ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240126-2024_36-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les demandes d'admission en non-valeur pour créances éteintes énoncées pour un montant total de 961.01 €, par mandatement sur le compte 6542 du budget principal, telles que jointes en annexe ;
- de dire que cette dépense sera prévue au budget 2023 ;
- d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire au dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Moinet', positioned above the electronic signature text.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-37 BUDGET PRINCIPAL - ORDURES MÉNAGÈRES - ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la liste de présentation en non-valeur n°6248120115 transmise par le comptable public en date du 13 décembre 2023 ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Comptable public dans les délais légaux ;

... / ...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (JC DREUX : 1 abstention + 1 pouvoir) :

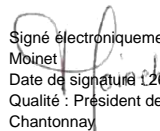
- d'approuver les demandes d'admission en non-valeur pour créances admises en non-valeurs énoncées pour un montant total de 345.93 €, par mandatement sur le compte 6541 du budget principal, telles que jointes en annexe ;
- de dire que cette dépense sera prévue au budget 2023,
- d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire au dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET


Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-38 RÉGIE DE RECETTES ET DÉPENSES POUR L'OFFICE DU TOURISME - INCLUSION DES DÉPENSES POUR COMPTE DE TIERS

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

... / ...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-161 du 24 juin 2020, autorisant la Présidente à créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de prévoir dans la décision de création de la « RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR L'OFFICE DE TOURISME » le principe d'encaissement pour compte de tiers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

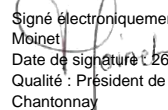
- De prévoir le principe d'encaissement pour compte de tiers dans le cadre de la régie "RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR L'OFFICE DE TOURISME" ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET


Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
Nombre de conseillers communautaires présents : 30
Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-39 COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Nomenclature des actes : 5.3

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 prévoyant la « *promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.III-4, avec les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* » ;

Vu la délibération n°2023-230 du 31 mai 2023 portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme ;

... / ...

Considérant que le Comité Départemental du Tourisme (CDT) a sollicité la Communauté de communes afin de désigner un membre pour représenter l'intercommunalité au sein dudit Comité ;

Considérant la candidature de Mme Valérie TONARELLI, Vice-Présidente de la Communauté de communes notamment en charge du tourisme et Présidente de la régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public touristique à caractère administratif » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (V. TONARELLI s'abstient) :

- d'approuver la candidature de Mme Valérie TONARELLI pour représenter la Communauté de communes au sein du Conseil Départemental du Tourisme de la Vendée.

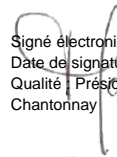
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays de
Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-40 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « VISITEZ NOS ENTREPRISES EN PAYS DE LA LOIRE »

Nomenclature des actes : 7.10

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 prévoyant la « *promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* » ;

Vu la délibération n°2023-230 du 31 mai 2023 portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme ;

... / ...

Considérant que la promotion touristique du Pays de Chantonay est une mission obligatoire de l'Office de tourisme ;

Considérant que le partenariat avec l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire » favorise le développement de la promotion du territoire et des savoir-faire locaux (visite d'entreprises, opération presse, édition de supports de communication...);

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat, telle que présentée en annexe, à intervenir avec l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire », et qui prévoit notamment une cotisation annuelle de 350 € ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents.

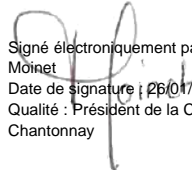
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-41 APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE MANDAT POUR LE DÉPÔT-VENTE DE BILLETS POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DES ASSOCIATIONS AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL SUR LE PAYS DE CHANTONNAY ET DES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES ORGANISANT DES ÉVÉNEMENTS SUR LE TERRITOIRE

Nomenclature des actes : 7.10

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R1617-6 relatif à l'encaissement des recettes pour compte de tiers ;

VU l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avance et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

... / ...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 prévoyant la « *promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.III-4, avec les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* » ;

Vu la délibération n°2023-230 du 31 mai 2023 portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme,

Considérant que dans le cadre de ses missions complémentaires, l'OT est amené à assurer des prestations de billetteries pour des événements se déroulant sur le Pays de Chantonnay ;

Considérant que cette prestation de billetterie est de nature à :

- répondre au besoin des habitants et touristes ;
- produire des recettes ;

Considérant les avis favorables :

- du comptable public assignataire en date du 15 janvier 2024 ;
- du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme en date du 7 novembre 2023 ;
- de la Commission « Tourisme Communication » en date du 9 novembre 2023 ;
- du Bureau communautaire en date du 3 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention cadre de mandat, telle que présentée en annexe, à intervenir avec les collectivités territoriales, les associations ayant leur siège social sur le Pays de Chantonnay ou les associations humanitaires, pour la vente de billets par l'Office de Tourisme pour des événements organisés sur le territoire communautaire, et qui prévoit notamment :
 - o une commission perçue par la Communauté de communes de 5 % par billet payant vendu en direct ou via la plateforme de réservation de Vendée Expansion ;
 - o aucune commission perçue par la Communauté de communes pour les billetteries des événements organisés dans un but caritatif où plus de la moitié des recettes est reversée à une œuvre caritative.
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC
Pays de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-42 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MANDAT DE DÉPÔT-VENTE DE CHÈQUES-CADEAUX « VENDÉE BOCAGE » AVEC L'ASSOCIATION « CHÈQUES-CADEAUX VENDÉE BOCAGE »

Nomenclature des actes : 7.10

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R1617-6 relatif à l'encaissement des recettes pour compte de tiers ;

VU l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avance et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 prévoyant la « promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.III-4, avec les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre » ;

... / ...

Vu la délibération n°2023-230 du 31 mai 2023 portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme ;

Considérant que dans le cadre de ses missions complémentaires, l'OT est amené à commercialiser des produits « boutique » ;

Considérant que l'association « Chèques-Cadeaux Vendée Bocage », dans le cadre de ses missions de promotion et de soutien aux artisans – commerçants locaux, propose à tout public des chèques-cadeaux « Vendée Bocage » ;

Considérant que la vente de ces chèques-cadeaux est de nature à :

- répondre au besoin des habitants et touristes ;
- produire des recettes ;
- soutenir les artisans et commerçants du territoire ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de mandat de dépôt-vente, telle que présentée en annexe, à intervenir avec l'association « Chèques-Cadeaux Vendée Bocage », pour la vente de chèques-cadeaux « Vendée Bocage », et qui prévoit notamment :
 - o aucun commissionnement ;
 - o une durée d'un an à compter de sa signature, tacitement reconductible ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ledit mandat de dépôt-vente, ainsi que tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-43 APPROBATION DU PRINCIPE DE VENTE DE BILLETS D'ENTRÉE DU GRAND PARC ET DE LA CINÉSCÉNIÉ DU PUY DU FOU POUR LE COMPTE DE LA SAS « PUY DU FOU FRANCE »

Nomenclature des actes : 7.10

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R1617-6 relatif à l'encaissement des recettes pour compte de tiers ;

VU l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avance et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 prévoyant la « *promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* » ;

... / ...

Vu la délibération n°2023-230 du 31 mai 2023 portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme,

Considérant que dans le cadre de ses missions complémentaires, l'OT est amené à assurer des prestations de billetteries pour des tiers (sites touristiques, associations...);

Considérant que la Société par Actions Simplifiée (SAS) Puy du Fou France propose que l'Office de tourisme puisse vendre des billets relatifs à l'entrée du Grand parc et de la Cinéscénie du Puy du Fou ;

Considérant que cette vente de billets est de nature à :

- répondre au besoin des habitants et touristes ;
- produire des recettes ;

Considérant les avis favorables :

- du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme en date du 7 novembre 2023 ;
- de la Commission « Tourisme Communication » en date du 9 novembre 2023 ;
- du Bureau communautaire en date du 3 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de vente de billets d'entrée au Grand parc et à la Cinéscénie du Puy du Fou, pour le compte de la SAS Puy du Fou France, dans le respect des conditions générales de vente en vigueur de cette dernière ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tout formulaire de dépôt-vente et vente en ligne de ces billets, tels que présentés en annexe, ainsi que tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-44 APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DE VENDÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (FDAAPPMA) ET L'ASSOCIATION « LA PERCHE CHANTONNAISIENNE » POUR LA REVENTE DE CARTES DE PÊCHE

Nomenclature des actes : 7.10

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R1617-6 relatif à l'encaissement des recettes pour compte de tiers ;

VU l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avance et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

... / ...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 prévoyant la « *promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.III-4, avec les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* » ;

Vu la délibération n°2023-230 du 31 mai 2023 portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme ;

Considérant que dans le cadre de ses missions complémentaires, l'OT est amené à assurer des prestations de billetteries pour des tiers (sites touristiques, associations...);

Considérant que la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) et l'Association « La Perche Chantonnaïenne » proposent que l'Office de tourisme puisse vendre des cartes de pêche ;

Considérant que cette vente de cartes est de nature à :

- répondre au besoin des habitants et touristes ;
- produire des recettes ;

Considérant les avis favorables :

- du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme en date du 7 novembre 2023 ;
- de la Commission « Tourisme Communication » en date du 9 novembre 2023 ;
- du Bureau communautaire en date du 3 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention, telle que présentée en annexe, à intervenir avec la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) et l'Association « La Perche Chantonnaïenne », relative à la vente de cartes de pêche, et qui prévoit notamment :
 - o un taux de commissionnement de 1,30 €/carte vendue ;
 - o une durée d'un an à compter de sa signature, tacitement reconductible ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-45 APPROBATION DU MANDAT DE DÉPÔT-VENTE DES « BONS CADEAUX VENDÉE » PROPOSÉS PAR LA SAEML « VENDÉE EXPANSION »

Nomenclature des actes : 7.10

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R1617-6 relatif à l'encaissement des recettes pour compte de tiers ;

VU l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avance et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 prévoyant la « *promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* » ;

Vu la délibération n°2023-230 du 31 mai 2023 portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme ;

Considérant que dans le cadre de ses missions complémentaires, l'OT est amené à commercialiser des produits « boutique » ;

Considérant que la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) « Vendée Expansion » propose à la Communauté de communes du Pays de Chantonay de vendre des « Bons Cadeaux Vendée » ;

Considérant que cette vente de bons cadeaux est de nature à :

- répondre au besoin des habitants et touristes ;
- produire des recettes ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le mandat de dépôt-vente, tel que présenté en annexe, à intervenir avec la SAEML Vendée Expansion, pour la vente de « Bons Cadeaux Vendée », selon ses conditions générales de vente, et qui prévoit notamment ;
 - o un commissionnement de 8 % pour l'Office de tourisme ;
 - o une durée d'un an à compter de sa signature, tacitement reconductible ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ledit mandat de dépôt-vente, ainsi que tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature :
26/01/2024
Qualité : Président de la CC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
Nombre de conseillers communautaires présents : 30
Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-46 APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-PROUANT ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE

Nomenclature des actes : 2.3

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.1. prévoyant la compétence en matière d'aménagement de l'espace et de plan local d'urbanisme,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.213-3 et R.213-1 à R213-3, relatif à la délégation du droit de préemption urbain

Vu la délibération n°2021-337 du 23 juin 2021 approuvant la convention opération d'action foncière avec la commune de Saint Prouant et l'Établissement Public Foncier de la Vendée.

... / ...

Considérant que la compétence en matière de planification urbaine et l'exercice du droit de préemption urbain ont été transférés à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

Considérant que dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain (démolition/reconstruction ou en réhabilitation lourde sur le bâti existant), qui font l'objet d'une convention opérationnelle avec l'EPF de la Vendée - opération de logements ou mixte (logements, commerces et services), ce dernier peut être amené à prendre en charge une partie du prix de revient du foncier acquis qui sera rétrocédé à la collectivité ou à un opérateur du choix de la collectivité de façon à minorer le coût du poste foncier et permettre ainsi la réalisation de l'opération,

Considérant la programmation actuelle et la charge foncière envisagée sur les deux volets de l'opération (construction et réhabilitation), les dispositifs de minoration foncière prévue par la convention d'action foncière avec l'EPF de la Vendée permettent une prise en charge par celui-ci d'un montant global de 241 163,13 € pour un déficit prévisionnel global de 1 532 520 €.

Considérant que ces montants accordés pourront être ajustés sur la base du programme définitif de l'opération, au vu des autorisations d'urbanisme délivrées,

Considérant la nécessité de prendre en compte et préciser les dispositifs de minoration foncière auquel le projet peut prétendre,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser à signer l'avenant n°1 de la convention d'action foncière entre l'EPF de la Vendée, la commune de Saint Prouant et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, ainsi que tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-47 APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DU PAYS DU BOCAGE VENDÉEN POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN OBSERVATOIRE DE L'URBANISME PAR GÉOVENDÉE

Nomenclature des actes : 8.4

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment leurs articles 4.1.1. prévoyant la compétence en matière d'aménagement de l'espace et de plan local d'urbanisme, et 4.3 prévoyant l'habilitation à instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme pour les maires des communes ;

Vu la délibération n°2022-391 du 28 septembre 2022 approuvant la convention cadre entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et ses communes membres pour l'instruction des autorisations d'occupation et utilisation du sol ;

... / ...

Considérant que la Loi Climat et Résilience fixe un objectif de réduction de la consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers avec un objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 ;

Considérant que cet objectif devra se décliner dans les Schémas de Cohérence Territorial (SCoT) puis dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) d'ici 2027 et 2028 ;

Considérant l'intérêt de centraliser les travaux à l'échelle des SCoT afin de pouvoir disposer d'un outil cohérent à l'échelle du Département de la Vendée et faciliter les échanges avec les services de l'État dans le cadre des révisions ou modifications de SCoT et de PLU ;

Considérant le mandatement de GéoVendée par le Comité Syndical du Pays du Bocage Vendéen pour la réalisation d'un observatoire vendéen ;

Considérant que la pertinence à l'échelle SCoT est également liée à la nécessité d'avoir une cohérence entre les différents observatoires, dans l'objectif commun de réduction et optimisation de la consommation d'espace, et le ZAN en 2050 ;

Considérant que dans le cadre de cette démarche, il a été proposé que le SCoT assure les échanges avec ses EPCI/communes, reposant sur :

- la collecte des données pour alimenter l'observatoire,
- la restitution de l'avancement des travaux sur la construction de l'outil qui sera mis à disposition des SCoT et des EPCI ;

Considérant que chaque EPCI disposera de l'outil et pourra le compléter avec ses données propres en fonction de ses besoins et qu'il s'avère nécessaire de formaliser cette remontée de données qui sera traitée par GéoVendée ;

Considérant les avis favorables :

- du Comité de pilotage « PLUi » en date du 12 janvier 2024 ;
- du Bureau communautaire en date du 17 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention « Observatoire de l'urbanisme v2 » proposée par le Syndicat du Pays du Bocage Vendéen, et telle que présentée en annexe ;
- de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 24 janvier 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une première séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude
M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-48 COMMISSION LOCALE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT -
CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE
CHANTONNAY ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**

Nomenclature des actes : 8.5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.321-10 et R.321-10-1 ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.2. prévoyant la compétence en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

... / ...

Vu la délibération n° 2020-323 du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2020 approuvant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) ;

Vu la délibération n° 2023-472 du Conseil communautaire en date du 6 décembre 2023 approuvant la prolongation de l'OPAH ;

Considérant la sollicitation du Département de la Vendée par courrier du 26 décembre 2023 et l'intérêt local d'y répondre favorablement ;

Considérant les avis favorables des Bureaux communautaires en date du 3 et 17 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- à l'unanimité, de porter la Communauté de communes du Pays de Chantonnay comme candidate à la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat ;
- à la majorité (I. MOINET et C. BOISSINOT s'abstiennent) de désigner Monsieur Christian BOISSINOT en tant que représentant titulaire puis Madame Isabelle MOINET en tant que représentant suppléant à la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat ;
- à l'unanimité, de transmettre la candidature et le nom des représentants désignés au Président du Conseil départemental de la Vendée.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 26 janvier 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 26 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay